

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.915  
21 janvier 2003

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUINZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 21 janvier 2003, à 10 h 20

Président: M. Rakesh Sood (Inde)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 915<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement, ainsi que la première partie de sa session de 2003.

Dès l'ouverture de cette nouvelle session, je tiens à saluer, bien qu'un peu tardivement, les collègues qui ont quitté la Conférence après la fin de sa session de 2002, en septembre dernier, à savoir l'Ambassadeur de Hongrie, M. András Szabó, l'Ambassadeur de Tunisie, M. Hatem Ben Salem, l'Ambassadeur de Turquie, M. Emin Murat Sungar, l'Ambassadeur du Viet Nam, M. Binh Ngujen Quy, et l'Ambassadeur du Zimbabwe, M. Boniface Guwa Chidy Ausiku. Je suis certain que vous tous vous joindrez à moi pour demander à leurs délégations respectives de leur exprimer notre profonde reconnaissance pour leurs contributions précieuses et diverses à nos travaux au cours de leur mandat, ainsi que nos vœux les plus sincères de succès et de bonheur dans leur nouvelle affectation.

Qu'il me soit également permis de souhaiter une cordiale bienvenue à nos nouveaux collègues qui ont pris leurs fonctions de représentants de leur gouvernement auprès de la Conférence du désarmement, à savoir l'Ambassadeur du Bélarus, M. Sergei Aleinik, l'Ambassadeur du Cameroun, M. Jean Simplicie Njemba Endezoumou, l'Ambassadeur du Sénégal, M. Ousmane Camara, l'Ambassadeur de Tunisie, M. Habib Mansour, l'Ambassadeur de Turquie, M. Türkekul Kurttekin, et l'Ambassadeur du Viet Nam, M. Ngo Quang Xuan. Je les assure de notre pleine coopération et de notre soutien sans réserves dans leurs nouvelles fonctions.

Je passe à présent à ma déclaration liminaire. Je veux faire part de ma reconnaissance à mes prédécesseurs pour les efforts réalisés l'année dernière au sujet de nombreux problèmes auxquels nous avons à faire face aujourd'hui encore. Je remercie tout particulièrement l'Ambassadeur de Hongrie, M. András Szabó, avec qui j'ai eu le plaisir de participer à des consultations intersessions à New York et à Genève, avant son départ pour sa nouvelle affectation. Je suis également particulièrement reconnaissant pour l'appui et les conseils judicieux que m'ont apportés le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Sergei Ordzhonikidze, le Secrétaire général adjoint de la Conférence, M. Enrique Román-Morey, et tous les autres membres du personnel du secrétariat.

Dans son rapport à l'Assemblée générale sur sa session de 2002, qui est reproduit sous la cote CD/1685, la Conférence a prié mon prédécesseur et moi-même de procéder aux consultations voulues et de faire si possible des recommandations en tenant compte de toutes les propositions existantes et vues exprimées, ainsi que des débats tenus à la session de 2002. Je vais par conséquent vous informer brièvement des résultats de ces consultations, que, naturellement, je poursuivrai durant le reste de mon mandat de président.

À l'issue de mes premières consultations avec les délégations, je discerne un consensus croissant sur l'idée que le problème auquel la Conférence du désarmement se heurte est d'ordre politique. Des efforts ont été faits dans le passé sous la forme de textes proposés dans l'espoir de nous faire sortir de cette impasse politique. Cela n'a pas abouti. Durant de nombreuses années, nous avons également nommé des coordonnateurs spéciaux qui ont examiné de près la composition de la Conférence, son ordre du jour et son règlement intérieur. Cette démarche n'a pas donné davantage de résultats. Tout cela renforce ma conviction que le fait d'arranger les règles ou de jouer sur les mots ne peut pas permettre à la Conférence de sortir de l'impasse.

(Le Président)

Dans le même temps, je discerne une frustration grandissante chez les délégations. La situation en ce qui concerne la sécurité internationale évolue. De nouveaux défis et de nouvelles menaces se font jour. Pourtant, la Conférence du désarmement demeure impuissante à s'attaquer au fond des problèmes, comme elle est censée le faire.

Nous faut-il donc attendre qu'apparaisse la volonté politique nécessaire ou nous faut-il tenter de sortir des chemins battus et de permettre à la Conférence de commencer à travailler? Le débat entre partisans et adversaires de négociations qui a sclérosé la Conférence du désarmement pendant de nombreuses années n'a réussi qu'à empêcher la Conférence de se mettre au travail. Le bref passé de la Conférence nous montre que, en des temps plus difficiles sur le plan politique, la Conférence a pu continuer à travailler sur certaines questions par la voie de négociations, tandis que pour d'autres, elle a dû se contenter d'études exploratoires. Il est intéressant de constater que certains travaux exploratoires ont débouché sur de véritables négociations, qui ont été menées avec succès, comme dans le cas de la Convention sur les armes chimiques; cependant que certaines négociations entreprises d'entrée de jeu n'ont toujours pas produit de résultat.

J'insiste donc pour que nous prenions du recul afin de mieux comprendre cette institution qui symbolise le multilatéralisme et trouvions moyen de faire qu'elle fonctionne bien. J'espère continuer mes consultations avec vous dans cette optique. Je compte sur votre appui et sur votre coopération à cet égard.

J'invite à présent le Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, à nous lire le message adressé à la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan. Monsieur le Secrétaire général, vous avez la parole.

M. ORDZHONIKIDZE (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de vous donner lecture du message qui suit, qui est adressé à la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan:

«Nous marquons cette année le vingt-cinquième anniversaire de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et la vingt-cinquième session de la Conférence du désarmement. C'est un jalon important, mais n'y voyons pas une excuse pour relâcher notre effort. De réels dangers continuent de guetter la paix et la sécurité internationales, qu'il s'agisse des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, des hausses des dépenses militaires, de la perspective d'une course aux armements dans l'espace ou de la poursuite de l'élaboration de nouveaux systèmes d'armes. J'espère par conséquent que 2003 marquera un tournant dans l'histoire de la Conférence et que celle-ci saura redonner un sens à l'action en matière de désarmement et de limitation des armements, conçue il y a 25 ans.

Durant des années, l'absence continue d'accord sur un programme de travail a bloqué le travail de fond de la Conférence sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour, même celles au sujet desquelles les délégations étaient convenues d'engager des négociations, telles que l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins

(M. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

d'armement. On peut faire valoir que cet immobilisme tient à des problèmes plus larges de la diplomatie multilatérale. C'est pourtant précisément la raison pour laquelle la Conférence doit s'adapter à la nouvelle donne et développer une capacité à s'attaquer aux nouveaux défis.

Les nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales ont suscité des débats francs et intenses et ont souligné la nécessité d'efforts supplémentaires pour combler les divergences existantes sur des questions clés du désarmement. À cet égard, j'apprecie toutes les propositions visant à faire intervenir le consensus sur un programme de travail, comme celles qui ont été présentées au cours de la session de 2002, en particulier l'initiative des cinq anciens présidents de la Conférence appartenant à des groupes d'États différents. Ces efforts ont suscité de nouveaux espoirs de voir être réglées la question du désarmement nucléaire et celle de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je note également les efforts récents de la Conférence pour engager un débat informel sur les armes radiologiques, idée qui reflète les préoccupations grandissantes en matière de sécurité, suite aux événements du 11 septembre 2001. Ensemble, ces succès représentent des acquis précieux alors que s'ouvre la session de 2003 et devraient faciliter le lancement d'un travail de fond de la Conférence.

La revitalisation de la Conférence nécessite tout d'abord une volonté politique et une détermination renouvelées de ses membres. Elle exige des concepts novateurs, élaborés et approuvés au plus haut niveau politique, avec la participation des principaux acteurs de l'arène politique internationale. À cet égard, la Conférence peut tirer parti de l'expérience accumulée et des bons offices de personnalités éminentes provenant aussi bien des milieux politiques que des milieux universitaires.

De nouveaux accords de désarmement et de limitation des armements sont nécessaires, non seulement pour renforcer la stabilité stratégique dans le monde, mais également pour faire cesser, puis inverser l'augmentation des dépenses militaires mondiales, de sorte que les ressources puissent être affectées à des projets de développement bien plus utiles.

Les attaques récentes contre les régimes de non-prolifération en vigueur – en particulier l'annonce faite par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée de son intention de dénoncer le Traité sur la non-prolifération nucléaire – suscitent de graves inquiétudes. Je déplore cet état de fait et j'exhorte vigoureusement, une fois encore, la République populaire démocratique de Corée à revenir sur sa décision. Seuls le dialogue, l'intérêt commun et les voies pacifiques offrent un moyen viable de surmonter ce dernier échec en matière de désarmement et de non-prolifération.

La Conférence doit également s'attacher à faire campagne pour le respect des accords existants relatifs au désarmement et à la non-prolifération. Un tel respect est vital

(M. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

pour garantir une mise en œuvre fidèle des traités existants et jeter les bases de leur universalisation progressive.

La Conférence du désarmement offre des possibilités inestimables de dialogue et de négociation à l'échelon multilatéral sur la limitation des armements et le désarmement. Elle doit donc redoubler d'efforts pour sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve à l'heure actuelle, de manière à remplir fidèlement et efficacement son mandat d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Par vos efforts, vous pourrez concourir d'importance à la réalisation des objectifs en matière de désarmement et renforcer grandement l'état de droit en consolidant les acquis dans ce domaine. Dans cet esprit, je vous souhaite une session des plus productive.»

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M. Ordzhonikidze de nous avoir donné lecture du message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Je demande à M. Ordzhonikidze d'exprimer au Secrétaire général nos remerciements et notre reconnaissance pour l'importance qu'il attache à nos travaux.

Je donne à présent la parole au Secrétaire général adjoint, M. Enrique Román-Morey, pour qu'il nous communique quelques informations sur l'organisation de la session de 2003 de la Conférence.

M. ROMÁN-MOREY (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'aimerais aborder certaines questions d'organisation de la session de 2003 de la Conférence du désarmement.

Comme les années précédentes, la Conférence se verra allouer 10 séances par semaine. Elle pourra donc tenir deux réunions par jour, avec des services complets pendant toute la session. À cet égard, je vous engage à utiliser au mieux ces ressources. En particulier, il est important que les séances commencent à l'heure et qu'elles ne se poursuivent pas au-delà du temps imparti. Je voudrais souligner en outre qu'il ne pourra pas y avoir de séances avec des services complets le soir ou le week-end.

Pour ses réunions, la Conférence disposera de la salle des Conseils, de la salle I, de la salle C-108 et de la salle de conférence du secrétariat, au 6<sup>e</sup> étage. Au besoin, une salle de conférence supplémentaire pourra également lui être réservée, sur demande, auquel cas les délégations sont priées de s'adresser à l'avance au secrétariat.

Il est absolument nécessaire que la Conférence se conforme rigoureusement aux mesures d'économie adoptées pour rationaliser la publication et l'utilisation de la documentation. En particulier, il convient de présenter tous les documents au secrétariat longtemps à l'avance et d'éviter les doubles emplois. Le secrétariat souhaiterait que les documents présentés le soient à la fois dans leur version électronique et dans leur version papier. En outre, dans le but d'éviter une double traduction du même document, les délégations qui soumettent un même document

(M. Román-Morey, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement)

pour publication à la Conférence du désarmement et à l'Assemblée générale sont priées d'en informer le secrétariat. Enfin, je voudrais souligner une nouvelle fois que le règlement de l'Organisation des Nations Unies n'autorise pas la publication des textes des déclarations faites par les délégations en séance plénière en tant que documents distincts de la Conférence. Ces déclarations sont déjà consignées dans les comptes rendus *in extenso* et font de ce fait partie de la documentation officielle de la Conférence du désarmement. Je suis sûr que je peux compter sur votre entière coopération à cet égard.

Je rappelle en outre que, dans le cadre des efforts déployés par le secrétariat pour réduire les dépenses de fonctionnement, seuls les documents contenant des projets de proposition qui appellent une décision seront distribués dans les salles de réunion. Les documents de présession et de référence continueront d'être fournis aux missions permanentes des États membres et à celles des États ayant le statut d'observateur. Les délégations sont donc priées de bien vouloir conserver les exemplaires reçus tout au long de la session annuelle et de les utiliser pendant les séances. Néanmoins, un nombre limité d'exemplaires seront disponibles au comptoir de distribution des documents, dans la salle C-111, juste en face de la salle des Conseils.

Les documents de la Conférence du désarmement sont également disponibles sur le site Internet de la Conférence – qui a été remanié – à l'adresse suivante:  
<http://disarmament.un.org/cd/>.

Enfin, je rappelle aux délégations qu'elles doivent présenter dès que possible leurs lettres de créance, de façon que le secrétariat puisse publier la liste des participants. Pour des raisons de sécurité, les membres des délégations sont priés de porter sur eux la carte d'identité que leur a fournie l'Office des Nations Unies à Genève.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): En ces temps de restrictions, il est bon de savoir que nous disposons de 10 séances par semaine avec des services complets. J'espère que les délégations prendront note de l'exhortation qui leur a été faite d'utiliser pleinement ces ressources.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je la donne à l'Ambassadeur de Turquie.

M. KURTTEKIN (Turquie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je prends la parole pour vous remercier des aimables paroles que vous avez eues à l'égard de mon prédécesseur et pour dire à tous mes collègues ici présents que les vœux qu'ils ont adressés à M. Murat Sungar lui seront transmis.

Je saisis cette occasion pour vous remercier de vos paroles de bienvenue. C'est la première fois que j'assiste à une séance de la Conférence et je pense pouvoir tirer le plus grand parti des débats entre collègues très expérimentés sur le très important sujet du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Turquie pour sa déclaration. Au nom de nous tous, je l'assure de notre entière coopération.

(Le Président)

Une autre délégation désire-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais donc suspendre la présente séance plénière et inviter la Conférence à examiner immédiatement en séance informelle le projet d'ordre du jour de la session de 2003, publié sous la cote CD/WP.529, ainsi que les demandes reçues d'États non membres qui souhaitent participer à nos travaux durant la présente session, telles qu'elles figurent dans le document CD/WP.530. Ces deux documents ont été distribués par le secrétariat. Nous reprendrons ensuite la séance plénière afin d'officialiser les accords intervenus en séance informelle.

Je rappelle que la séance informelle est ouverte aux seuls États membres de la Conférence.

*La séance est suspendue à 10 h 45; elle est reprise à 11 h 10.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): La 915<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Puis-je considérer que la Conférence décide, conformément à l'accord intervenu en séance informelle, d'adopter pour sa session de 2003 l'ordre du jour publié sous la cote CD/WP.529 et dont vous êtes saisis?

*Il en est ainsi décidé.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le texte de l'ordre du jour adopté sera publié par le secrétariat comme document officiel de la Conférence.

À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner.

J'invite maintenant la Conférence à prendre une décision au sujet des demandes de participation à nos travaux, reçues d'États non membres de la Conférence. Ces demandes sont reproduites dans le document CD/WP.529 et émanent des États suivants: Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Estonie, Géorgie, Grèce, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Oman, Philippines, Portugal, Qatar, République de Moldova, République tchèque, Saint-Siège, Saint-Marin, Singapour, Soudan, Thaïlande et Yémen.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à ses travaux conformément à son règlement intérieur?

*Il en est ainsi décidé.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Ainsi s'achèvent nos travaux pour aujourd'hui. Quelque délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 23 janvier 2003, à 10 heures.

*La séance est levée à 11 h 15.*

-----